

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/285

15 octobre 2001

(01-5020)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NORME ZÉO-ZÉLANDAISE SUR L'ÉVALUATION DU RISQUE PHYTOSANITAIRE POUR LA BIOSÉCURITÉ VÉGÉTALE

Communication de la Nouvelle-Zélande

1. La section chargée de la biosécurité végétale au sein de la Direction de la biosécurité du Ministère néo-zélandais de l'agriculture et des forêts (Biosécurité MAF) a mis la dernière main à une nouvelle norme sur l'évaluation du risque phytosanitaire.
2. La norme sur l'évaluation du risque phytosanitaire de cette section a été mise à jour afin d'assurer sa compatibilité avec la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n° 11 de la Convention internationale pour la protection des végétaux, *Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine* (2001), et de satisfaire aux prescriptions du paragraphe 1.5 de la *Déclaration de politique générale sur l'analyse de risque pour la biodiversité* (2001) de Biosécurité MAF. Cette norme aide la Nouvelle-Zélande à procéder à des analyses du risque phytosanitaire de manière cohérente et transparente et à désigner et sélectionner des mesures phytosanitaires techniquement justifiées. Les évaluations du risque phytosanitaire effectuées par la section chargée de la biosécurité végétale de Biosécurité MAF seront conformes à cette norme. La gestion du risque phytosanitaire n'est pas visée par cette norme.
3. La Nouvelle-Zélande a déjà communiqué aux Membres sa *Déclaration de politique générale sur l'analyse de risque pour la biodiversité* dans le document G/SPS/GEN/233. La déclaration de politique indique la façon dont Biosécurité MAF effectue et applique les analyses des risques à l'importation.
4. La norme sur l'évaluation du risque phytosanitaire peut être consultée sur Internet à l'adresse:

<http://www.maf.govt.nz/biosecurity/pests-diseases/plants/risk/index.htm>

On peut aussi l'obtenir à l'adresse suivante: Mr Keawe Woodmore, Coordinator, SPS New Zealand, PO Box 2526, Wellington, Nouvelle Zélande. Téléphone: +64 4 474 4226; Télécopie: +64 4 470 2730; Courrier électronique: sps@maf.govt.nz.
